



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 11 février 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **21**

Date de la convocation :
4 février 2026

**Délibération n° DCM26-02-11P6
Ressources humaines – Modification du tableau des
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elneave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Rapporteur : Madame Elisabeth Blanquet

Afin d'assurer la continuité du service public de la Police municipale et de garantir la présence opérationnelle des effectifs, il est nécessaire de créer un emploi à temps complet (35 heures hebdomadaires) de Brigadier-chef principal de Police municipale (filière Sécurité), destiné à assurer le remplacement d'un agent actuellement placé en congé de longue maladie.

Par ailleurs, dans un objectif de consolidation des équipes et de valorisation des parcours professionnels des agents contractuels en poste depuis plusieurs années, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- **1 emploi d'adjoint technique territorial** (filière Technique), à temps non complet, 20 h hebdomadaires, affecté au service Entretien ;
- **1 emploi d'adjoint d'animation territorial** (filière Animation), à temps non complet, 28 h hebdomadaires, affecté au service Éducation ;
- **1 emploi d'adjoint d'animation territorial** (filière Animation), à temps complet, 35 h hebdomadaires, affecté au service des Sports ;
- **1 emploi d'adjoint technique territorial** (filière Technique), à temps complet, 35 h hebdomadaires, affecté au Centre technique municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création des cinq emplois tels que décrits ci-dessus,
- d'adopter le tableau des emplois modifié, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette proposition a été présentée en commission Ressources et moyens réunie le 23 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création des cinq emplois tels que décrits ci-dessus,

DECIDE d'adopter le tableau des emplois modifié, annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,




Gérard BESSIERE